

Rapport

présenté par Monsieur Henry Doct, membre du Conseil d'Administration, en l'absence de M. Sardou, président, à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 Janvier 1861.

Messieurs

Nous venons vous présenter, au nom de votre Conseil d'Administration, le Compte rendu des opérations du Comptoir d'Escompte pendant l'année 1860.

Le chiffre total de toutes les opérations s'est élevée à la somme de F. 28.845.619.61 représentés par l'entrée en portefeuille de 567.54 Effets

Le premier Semestre a produit F. 14.574.962.52 en F. 28.450. "
 Le second " " " 14.270.657.29 " 28.304 "
 28.845.619.81 " 56.754 "

Les effets escomptés s'élevaient à

F. 11.527.875.16 en 42.642 Effets, ceux en C^{te} et à l'encaissement, à 17.317.744.45, 44.112 "

28.845.619.61, 56.754 " , Somme égale, dans laquelle sont compris les Frais faits pour dépôt de marchandises et leurs renouvellements.

Les Frais généraux, restés au dessus des fixations du Budget, montant à F. 33.339.75, dont F. 16.618.41 pour le 1^{er} semestre et 16.721.34 " Second

F. 33.339.75

Les bénéfices nets résultant de toutes ces opérations, est de

F. 25.786.70 pour le premier semestre et 25.466.84 " second " } F. 51.053.54

Ce résultat diffère de ceux de l'année précédente par F. 12.575.13 99 diminution sur le chiffre total des opérations et 2.553.04 augmentation sur les Bénéfices.

Ici nous devons faire remarquer que le récompte du Portefeuille ayant dû être fait à 4 1/2 %, tandis que presque tout le papier avait été fait pendant que l'escompte de la Banque était à 3 1/2 %, cette différence a diminué le Bénéfice d'environ F. 2000 - qui toutefois, se retrouvent dans le semestre courant.

Quant à la différence en moins sur le chiffre total des Opérations, elle est plutôt apparente que réelle, en ce que le Comptoir a dû, dans l'exercice, escompter beaucoup de valeurs au taux d'Escompte de la Banque et par conséquent sans bénéfice - afin d'éviter des pertes d'Intérêts sur des capitaux sans emploi immédiat.

Il faut observer cependant que le chiffre des valeurs escomptées, tend à diminuer graduellement. Ce résultat se peut expliquer que 1^o Par l'ouverture incessante de Succursales nouvelles, dont les villes où elles sont créées, demandant places de Banque, vont s'accommoder directement à cet établissement, tandis que précédemment ces valeurs étaient présentées au Comptoir;

2^o Par la création de nouvelles Maisons de Banque, qui n'étant pas régies par des Statuts obligatoires, prennent considérablement de valeurs dont bonne partie aurait été présentée au Comptoir.

Le Compte de effets en souffrance présentait au 31 Décembre 1859 un solde créditeur de F. 862.41, laquelle somme a figuré dans les Bénéfices dudit Exercice

Il est resté sur ce compte

F. 2827.48 pendant le premier Semestre

" 955.68 " second "

F. 3783.16 ensemble qui sont compris dans les Bénéfices de 1860

Sur ce compte il reste à recouvrer

F. 5576.46 en Capital, qui selon toutes les probabilités, rentreront intégralement, plus:

" 2823.10 sur lesquels il n'y a rien, ou peu, à espérer

Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, le Bénéfice net pour l'année 1860, s'élève à

F. 51.053.54 - A valoir sur cette somme deux pour cent sur le capital versé au dix francs par action soit F. 16.000 -

ont été payés en Juillet dernier; Le Conseil d'Administration vous propose, en conformité de l'article 24 des Statuts, de compléter le dividende par une répartition de quinze Francs par action, payable à la Caissé du Comptoir, le lendemain de la réunion de l'Assemblée Générale, ci - 24.000

et de destiner au Fonds de Réserve, c'est-à-dire 11.053.54

Somme égale F. 51.053.54

Nous vous demandons de sanctionner par un vote ce mode de passage des Bénéfices, ainsi que votre approbation aux résultats ci dessus établis.

Le Fonds de Réserve, augmenté des F. 11053 54 provenant de l'exercice de 1860, atteint aujourd'hui le chiffre de 98.923.06. - soit plus de 12 1/2 p. 100 du Fonds Capital.

La nature des Opérations que le Comptoir est autorisé à faire étant extrêmement limitée par l'article 17 des Statuts, et nullement en rapport avec ses ressources, nous venons vous demander votre vote, tendant à autoriser le Comptoir à faire des avances sur dépôt de valeurs publiques ou industrielles, en prenant pour base de ces opérations, l'article 49 des Statuts, c. à d. que le dépôt de valeurs, pourra remplacer l'une des deux signatures exigées par l'article 18, pour l'admission des Effs à l'Escompte, sauf à faire sanctionner cette modification aux Statuts, par l'Autorité compétente. Si nous y réussissons, cela sera peut-être une atténuation à la diminution des Escomptes dont il est parlé plus haut, sans pour cela immobiliser du Capital, puisque le Comptoir, au besoin, trouvera constamment hors Banque, le réescompte des Effs qui accompagneront les dépôts de dites valeurs.

Tous aurez, Messieurs, aux termes de l'article 29 des Statuts, à procéder au renouvellement des tiers du Conseil d'Administration et du Comité de Censure, désigné par rang d'ancienneté.

Les membres sortants sont

- M. Eugène Sandherr
- " Henry Beck
- " Jules G. Gros
- " D. Baumgardner
- " J. Hochstim Schlumberger, Censeur

Administrateurs

Le Conseil vous propose la réélection des membres sortants, sans toutefois vouloir limiter votre choix.

En terminant, nous vous demandons, Messieurs

- 1^o L'Approbation du Compte ci dessus rendu;
- 2^o La fixation à 3 pour cent du Dividende pour le second semestre de 1860, payable dès demain à la Caisse du Comptoir;
- 3^o Votre adhésion à la proposition d'une modification de l'article 17 des Statuts; et enfin
- 4^o votre vote par listes de scrutin, pour le renouvellement de

quatre Administrateurs, et d'un Censeur, sortants.

Avant de passer à la Discussion et à la Diligence qui vous sont soumis, le Comité de Censure, vous présentera, par l'organe de l'un de ses membres, ses observations sur le marche du Comptoir, et sur la modification projetée de l'article 17 des Statuts.

Monsieur Hans est prié de vouloir bien prendre la parole.

Le Président

Henry Beck

Rapport

Fait par Monsieur Hans, au nom du Comité de Censure

Messieurs

Conformément au règlement, les membres du Conseil des Censeurs ont assisté aux réunions du conseil d'administration; ils se sont aussi enquis si le travail dans les bureaux se fait avec l'ordre & l'exactitude voulues; rien ne reste à désirer sur ce rapport.

La sollicitude pour les intérêts de la Société, du Comité d'Escompte & de M. Le Directeur, nous crée toute peine, vous vous joindrez à nous Messieurs, pour la en féliciter.

Les dépenses ont restées au delà des limites du budget; elle montent à

F 33339 65. Les bénéfices sont de

" 51053 54 ils dépassent ceux de l'année dernière de 2553 04, et sont compris dans cette première somme celle de 3733 16, recouvrée sur les effets en souffrance.

Il a déjà été distribué aux Actionnaires un dividende de 2% pour le 1^{er} semestre, le Conseil d'Administration vous propose de payer encore 3% pour le 2^o semestre.

Il sera en outre porté au Compte de Réserve F 11053 54.

Le comité de censure approuve la proposition qui vous est faite par le Conseil d'Administration de demander au Ministre des Finances une modification aux Statuts tendant à autoriser le Conseil d'Escompte à faire des avances